



Changement de notaire sans en être averti

Par **Claude Serge**, le 15/06/2012 à 16:02

Madame, Monsieur,

Suite au décès de notre mère et au règlement de sa succession, nous avons été surpris de constater que ce n'était plus le même notaire qui gérait notre dossier familial. Est-ce normal de ne pas avoir été averti de ce changement?

Avec mes remerciements pour les réponses que vous pourrez nous apporter.

Meilleures salutations,

Claude Serge

Par **Afterall**, le 15/06/2012 à 18:11

Bonjour,

Avez vous contacté l'office notarial en question pour avoir des explications ?

Les raisons peuvent être multiples...

Par **Claude Serge**, le 15/06/2012 à 18:35

Membre d'élite bonjour,

Merci de votre réponse.

Non je n'ai pas encore contacté l'office; c'est prévu pour la semaine prochaine.

Je voulais seulement savoir, avant cette entrevue et par d'autres sources, si un tel changement pouvait se pratiquer sans en avertir les clients.

Bien cordialement,

Claude Serge

Par **Afterall**, le 15/06/2012 à 20:44

oui, comme vous pouvez être reçu par un médecin de garde ou un dentiste remplaçant...

Il ne faut pas penser que votre dossier sera moins bien traité.